

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 22 (1889)

Artikel: Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivetan 1535-1560 [suite]
Autor: Douen, O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE DU TEXTE DE LA BIBLE D'OLIVETAN

1535-1560

PAR

O. DOUEN ¹

II

D'après Bèze ², répété par Le Long et tutti quanti, la Bible d'Olivet an aurait été « traduite de l'hebrieu... avec l'aide de Jean Calvin, qui l'a depuis souventesfois amendée en quelques passages. » M. le professeur Reuss a montré que la collaboration de Calvin à la traduction même est un mythe, et que l'aide prêtée par le réformateur à son ami, n'a consisté qu'en des encouragements et dans la rédaction de deux préfaces : l'une française et l'autre latine. M. Reuss a établi en outre que, sous le pseudonyme hébraïque de Belisem de Belimakom ou d'Utopie, Olivetan a retouché le Nouveau Testament en 1536, les Psau- mes en 1537, les livres de Salomon en 1538, et que Calvin n'a dû mettre la main à l'œuvre qu'après la mort de maître Pierre Robert, c'est-à-dire après 1538. Une note des *Opera Calvini* ³, ajoute qu'il a dû retoucher pour la première fois le Nouveau Testament en 1542. Ici s'est arrêté, au grand regret des amis des études bibliques, l'illustre théologien, que l'excessive ra-

¹ Voir la livraison de mars, p. 177.

² *Hist. eccl.*, p. 36. — ³ Edit. de Brunswick, XI, 474.

reté des Bibles de l'époque a empêché de poursuivre son travail¹.

Du moment qu'Olivet an s'occupait de perfectionner son œuvre, pourquoi Calvin, accablé d'autres devoirs, aurait-il entrepris la même tâche? L'étroite intimité qui les unissait, ne permet pas de supposer qu'il en ait seulement eu la pensée². Bien que dépourvue de nom d'auteur, la revision du Nouveau Testament qui parut en 1538 et contient toutes les corrections de 1536, est évidemment due à Olivetan. Il en est de même de la revision posthume de 1539, qui admet toutes les corrections de 1538 et porte d'ailleurs le nom de Belisem de Belimakom³.

La *Bibliotheca sacra* mentionne encore une autre édition de la même année, *sub insigni gladii*, contenant une préface différente. M. Dufour suppose à tort que cette préface est celle qu'on trouve dans la Bible à l'Epée : *Le saint apostre Pierre*, etc. On a vu plus haut (N° V) qu'elle commence ainsi : *Pour ce que ia par plusieurs années*. La substitution de cette préface à celle de Calvin atteste, à n'en pas douter, l'influence hostile des ministres qui l'avaient remplacé à Genève. Toutefois cette édition de Gérard reproduit la revision posthume d'Olivet an, déjà publiée la même année, sans doute, par le même imprimeur, dans un format plus grand⁴.

Se bornant à constater que le texte de la Bible de 1540 est celui d'Olivet an un peu corrigé, le P. Le Long a gardé sur le nom du reviseur un silence prudent, auquel l'imagination des

¹ Voir aussi nos articles sur Olivetan dans l'*Encyclop. des sci. relig.* IX, 786, dans le *Bullet. de l'hist. du prot.* (que nous désignerons désormais par la dénomination abrégative de *Bulletin*), 2^e sér., X, 328, et dans l'introduction à l'*Hist. de la Soc. bibliq. prot. de Paris*.

² M. Jules Bonnet a fait erreur en ajoutant à notre article du *Bulletin* la note suivante : « Une lettre de Calvin à Christophe Fabri, du 11 septembre 1535, nous le montre occupé de la revision du Nouveau Testament de Robert Olivetan (*Calvini opera*, X, 51). » Cette lettre dit, au contraire, que Calvin ne s'est point occupé de la revision que lui demandait Olivetan, parce que celui-ci en a ajourné la publication.

³ Le Long s'est trompé en avançant que l'édition de 1539 suit un texte corrigé, mais ne renferme elle-même aucune nouvelle correction. Elle en renferme un petit nombre.

⁴ Corriger dans ce sens la page 33 de notre *Etienne Dolet*.

biographes n'a pu se résigner. Il leur a paru préférable de trancher la question sans avoir vu le livre. « La hardiesse humaine, dit Bossuet¹, n'aime pas à demeurer court ; où elle ne trouve rien de certain, elle invente. » Le réformateur, chassé de Genève, était depuis deux ans à Strasbourg, et travaillait à doter du psautier huguenot l'Eglise française qu'il avait fondée dans cette ville. Qu'importe ? Une revision de la Bible paraît à Genève ; ce n'est qu'à lui qu'on peut l'attribuer. « Quoique cette version, écrit M. Bungener², ne soit que celle d'Olivet an corrigée, on ne peut guère ne pas se demander où Calvin trouvait le temps de faire tant de choses. » M. Pétavel reprend la même thèse et l'amplifie : « La Bible, dit-il³, que Calvin fit imprimer à Genève en 1540, est plus rare encore que celle d'Olivet an.... L'illustre exilé avait conservé à Genève des amis, qui surveillèrent l'impression de cette nouvelle édition des Saintes Ecritures. L'épée qui fut placée en tête, put servir à leur rappeler que la lutte qu'ils avaient à soutenir contre les libertins pour le rappel du réformateur, était cette bonne guerre prédite et annoncée par Jésus-Christ. » Sortons du roman. Non seulement le nom de Calvin ne figure nulle part dans cette Bible, mais sa longue préface : *Dieu le créateur*, y est remplacée par une plus courte, dont la théologie semble moins compliquée : *Le saint apostre Pierre admoneste de veiller et estre sobre, a cause de nostre ennemy le diable*, substitution qui, tout au moins, ne dénote pas une bien vive sympathie pour Calvin. Le reviseur repousse généralement les corrections faites par Pierre Robert en 1537 et en 1538 aux Psaumes et aux livres de Salomon⁴, ce que n'eût pas fait Calvin. A son tour, celui-ci, revenu à Genève (13 septembre 1541), fera disparaître la préface : *Le saint apostre Pierre* et rétablira la sienne. Il rejettera comme de parti pris la plupart des corrections introduites dans la Bible de 1540, sauf à être contraint d'en accepter plus tard une partie. En même temps

¹ *Oraison funèbre de Henri de Gournay.*

² *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*, p. 235.

³ *La Bible en France*, p. 166.

⁴ Voir Dufour, p. cclxxxj.

qu'il loue Olivetan et qu'il parle de son propre travail de correcteur, il ne dit pas un seul mot de la revision considérable publiée pendant son exil. Qu'aurait-il pu faire de plus s'il eût considéré le reviseur comme un intrus ? M. Dufour nous apprend que Gérard n'obtint (10 octobre 1539) la permission d'imprimer cette Bible qu'à condition qu'elle fût « bien collationnée par les sieurs prédicans. » Il y en avait alors quatre à Genève : Marcourt et Morand, appelés pour succéder à Farel et à Calvin, et deux autres : Henri de la Mare et Jacques Bernard. Les deux derniers « étaient peu instruits et prédicateurs médiocres, » selon M. Herminjard¹, et tandis que Morand, docteur de Sorbonne, ne pouvait tirer de son propre fonds une réponse à Sadolet, Marcourt, au contraire, l'auteur du placard de 1534, « avait fait ses preuves comme écrivain. » Il semblerait assez naturel que la préface du second Nouveau Testament de 1539 et la Bible à l'Epée fussent son œuvre. En est-il véritablement l'auteur ? Nous ne faisons que poser la question : de plus compétents la résoudreont peut-être.

Nous rangerons donc sous la rubrique : *Revisions antecalviniennes* les trois d'Olivetan, 1536, 1538, 1539 et la Bible de 1540, bientôt devenue la souche d'une famille assez importante. En effet, le texte en fut réimprimé à Lyon en 1544 par Sabon, en 1545 par les frères Béringen², en 1551 in-8° et in-folio par de Tournes, qui lui donnait la préférence sur les deux revisions calviniennes publiées en 1544 et en 1546³.

¹ *Corresp. des réf.* VI, 217.

² Voir N° X pour la prétendue édition de 1546.

³ De Tournes, dont la Bible in-folio de 1551 est sans doute la plus belle qui existe, n'a jamais adopté un texte sans le modifier quelque peu. Ses Bibles ont une physionomie particulière, des leçons qu'on ne trouve pas ailleurs et qui lui sont propres, par exemple le Verbe de la Vulgate, qu'il a substitué à la Parole dans le prologue de Jean. N'étant pas sous la dépendance de Calvin, qui aurait sévèrement qualifié ses procédés, ce protestant véritable s'est livré à plusieurs revisions de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il a aussi imprimé au moins une Bible de Lefèvre après en avoir corrigé le texte. Ce serait une très curieuse étude que celle de la Bible de Jean de Tournes. Imprimée en vue des catholiques, elle ne contient pas les préfaces de Calvin, mais bien celles de saint Jérôme, et à la fin une table indiquant les passages des Evangiles et des Epîtres

La préface de Calvin : *Si ie vouloys icy vser*, qui figura de 1546 à 1686 et peut-être au delà, en tête des Bibles genevoises, nous montre le réformateur retouchant la Bible de son ami, sans arriver jamais à être satisfait du résultat :

Premièrement donc, pource qu'en la translation d'Olivetan le langage estoit rude et aucunement eslongné de la façon commune et receue : il s'est trouué homme qui a mis peine de l'adoucir, non seulement en le polissant, mais aussi l'accommodant a vne plus grande facilité, pour estre mieux entendu de tous. Secondement, quant au sens, selon la faculté que Dieu luy a donnée, et le iugement qu'il a peu acquerir par le long et continuel exercice qu'il a en l'Escriture, il s'est diligemment employé à restituer en son entier ce qui auoit esté mal prins ou corrompu, ou trop obscurément translaté. Comment il en est venu à bout, et combien son labour a esté profitable, on en pourra iuger en le lisant. Vray est, que desia il declare et proteste, qu'il ne se contente pas encore de ce qu'il y a fait. Qui plus est, son desir seroit, que quelqu'un ayant bon loisir et estant garni de tout ce qui est requis à vne telle œuure, y voulsist employer vne demi douzaine d'ans : et puis communiquer ce qu'il auroit fait à gens entendus et experts, tellement qu'il fust bien reueu de plusieurs yeux. Et de faict, ce qu'il a entrepris de faire ceste correction, n'a pas esté pour s'auancer en preoccupant le lieu. Mais comme on lui eust peu imputer à temerité, s'il se fust ingeré, pour se ietter hastiuement aux champs : aussi ne merite-t-il aucune reprehension, de ce qu'estant instamment requis et importuné de ceux qui desirent la gloire de Dieu et l'edification de l'Eglise chrestienne, acquiesçant à leurs prieres, il a par faute d'autres mis en auant ce que Dieu luy auoit donné. Tant y a, qu'il estime bien sans arrogance, et ose promettre qu'on trouuera qu'il a beaucoup amendé les translations precedentes : voire plus que ie ne di ¹.

qui se lisent à l'église les dimanches et jours de fête. La Bible des frères Beringen, 1545, 1546, contenait déjà cette table qui figure dans toutes les Bibles lyonnaises de l'époque. Une seule, celle de Du Bois, 1558, contient la préface de Calvin non signée : *Si ie vouloys icy vser*.

¹ Le préambule de Robert Estienne, mis par son fils Henri en tête de la Bible de 1560, répète en l'abrégé ce qu'avait dit Calvin : « Combien que dès le commencement Robert Olivetan eust songneusement trauaillé à la traduction françoise d'icelle [Bible], et que Jean Calvin (homme

Ce zèle qu'un travail de vingt années ne put affaiblir et qui consumait encore le réformateur mourant, le vœu qu'il exprimait en faveur d'une refonte totale de la version reçue et en usage, contrastent singulièrement avec la tempête de préjugés conservateurs que nous avons vue éclater il y a vingt-cinq ans à propos des versions nouvelles. Autre remarque de même nature : Dans la conviction, toute scolastique et erronée, que l'Écriture sainte se suffit à elle-même et que la parole humaine ne doit pas être mêlée à la parole divine, le *Réveil* du commencement de ce siècle expulsait de la Bible les notes et commentaires, et ne craignait pas de donner des logogryphes divins à deviner. Calvin, dont l'exégèse a survécu à sa dogmatique, fit preuve de plus de bon sens et de largeur d'esprit : de même que la traduction n'était jamais assez pure, assez claire, assez exacte à ses yeux, de même elle ne lui paraissait jamais assez compréhensible, assez expliquée, assez entourée de notes, de sommaires, de commentaires, de préfaces, d'introductions, de cartes, de figures, d'index et d'appendices de tout genre. Les marges des grandes Bibles in-folio regorgent d'annotations qui finissent par envahir la place du texte ; les Nouveaux Testaments de poche eux-mêmes sont pourvus de pièces liminaires et autres, dont plusieurs sont l'œuvre de Calvin. Il veut que « les rudes et ignorans » puissent avoir la signification de tous les mots du Nouveau Testament, notamment de ceux qui « ne sont pas en usage du commun peuple. » Il a donc tout à la fois

doué de tres grandes graces de Dieu) l'eust reueue et amendee en beaucoup de passages: touteffois i'ay apperceu que ceste traduction là ne satisfaisoit point à plusieurs sçauans personnages, et mesme que moins au iugement d'iceluy Calvin que de nul autre se trouuoit estre suffisante, etc. »

Richard Simon apprécie le travail de Calvin de la manière suivante : « Comme il étoit homme d'un grand jugement et qu'il s'étoit appliqué depuis longtemps à l'étude de l'Écriture, il a quelque fois mieux réussi que ceux qui ont su la langue hébraïque. Il a eu cependant plus d'égard au sens qu'aux mots, et il a corrigé quelque fois sans aucune utilité la version d'Olivet... Le dessein de Calvin dans sa revision, étoit de rendre la version d'Olivet plus françoise et plus intelligible. » (*Hist. crit. du V. T.*, p. 344.)

bien mérité de l'Eglise et de la science, et nous le proclamons d'autant plus hautement que nous aurons à signaler ailleurs des faits d'une tout autre nature¹.

Le rôle prépondérant qu'il jouait à Genève, la confiance des magistrats qui lui soumettaient tous les ouvrages concernant la religion, l'autorité despotique qu'ils exerçaient sur l'imprimerie², investissaient Calvin d'une sorte d'omnipotence ecclésiastique, d'autant plus dangereuse qu'il partageait l'intolérance de son siècle. Nul ne se serait avisé d'imprimer un livre dogmatique sans son assentiment. Aussi quand l'un de ses amis, humaniste distingué, qu'il avait fait venir de Strasbourg comme régent, eut le désir de publier une nouvelle version du Nouveau Testament, ce ne fut point aux magistrats qu'il s'adressa, bien assuré que ceux-ci le renverraient à Calvin ; ce fut à Calvin lui-même. Mais déjà l'indépendance d'esprit de Castalion avait refroidi le réformateur à son égard, et l'on pressent à la lecture de la lettre que celui-ci adressait à Viret, le trois

¹ L'un de nos griefs est la persécution de Castalion ; un autre la suppression des notes par lesquelles Olivetan avertissait honnêtement le lecteur que la péricope de la femme adultère (Jean VIII, 3-11) et le passage des trois témoins (1 Jean V, 7), « ne se trouent point en plusieurs exemplaires tant grecs que latins. » Ces notes que l'on voit encore dans le Nouveau Testament de 1544 et dans ceux de Gérard 1551, ne sont plus dans le Nouveau Testament latin-français de Robert Estienne 1552, ni dans sa Bible de 1553, ni dans aucune des éditions suivantes.

² Nous en citerons quelques exemples, extraits des annales calviniennes : « Le 15 août 1539, Gérard demande licence d'imprimer la Bible en petit volume. On lui ordonne d'apporter l'exemplaire qui doit servir de copie, pour le montrer aux prédicants. » Le 22 il présente un exemplaire de celle de Neuchâtel, qu'on lui défend d'imprimer, parce que Jean Michel en a obtenu le privilège. (*Opera Calvini*, XXI, 250.) « Le 19 septembre 1542, Gérard demande l'autorisation d'imprimer un livre nommé *Paraphrase sur les Psaumes de David*, et un autre en italien *de la iustification des œuvres*. Renvoyés à Calvin pour être visités. » (*Ibid.*, 303.) Le 19 juillet 1557, Barbier plaide contre R. Estienne, au sujet de l'impression d'une Bible pour laquelle il était associé avec Oporin, de Bâle. Le Conseil commet l'imprimeur Chautems avec le syndic Desfosses et M. Calvin « pour les ouir et referir. » (*Ibid.*, 670.) Le jeudi 12 décembre 1560, le conseil interdit la profession d'imprimeur à Anastase, Bonnefoy et Pinerol, « qui n'entendent pas bien le mestier. » (*Ibid.*, 739.)

des ides de septembre 1542, que la passion qui couve dans son sein finira par éclater un jour :

Ecoute maintenant les caprices de Sébastien ; ils t'échaufferont la bile et te feront rire. Il est venu me demander s'il me plairait qu'on publiât sa translation du N. T. J'ai répondu qu'elle avait besoin de beaucoup de corrections, et le lui ai montré sur les quelques chapitres qu'il m'en avait donnés, il y a longtemps, comme specimen. Après m'avoir assuré qu'il avait été plus exact dans le reste, il me demanda de nouveau ce que je décidais. Je répondis que je ne voulais point empêcher l'impression ; mais que j'étais pourtant disposé à rétracter la promesse que j'avais faite à Jean Gérard, savoir de lire le travail et d'y faire les corrections nécessaires. Il repoussa cette condition, et offrit de venir me lire son manuscrit si je pouvais lui fixer une heure. A quoi je répondis que, me donnât-il cent couronnes, il me serait impossible de prendre un pareil engagement, et ensuite de discuter parfois deux heures sur une vétille. Il s'est retiré tout triste. Voici qui te donnera une idée de sa fidélité comme interprète : voulant changer beaucoup de passages, il les dénature pour la plupart. Je n'en citerai qu'un exemple : Où il y a : « l'esprit de Dieu qui habite en nous », il a mis : « hante en nous », bien que en français hanter ne signifie pas habiter, mais fréquenter. Cette seule bévue suffirait à déshonorer un livre. Je dévore en silence de telles inepties¹.

La tristesse de Castalon ne s'explique que trop. La réponse de Calvin, dictée par un mauvais vouloir évident, équivalait à un refus, ou plutôt n'était qu'un refus détourné, lequel donnait clairement à entendre que, sans son invitation, nul ne devait toucher à la Bible. On peut conclure de là, et cette conclusion est corroborée par les faits, que toutes les revisions que le texte d'Olivetan a subies à Genève jusqu'à la mort du réformateur, ont été ou opérées ou autorisées par lui, sauf celles de 1559 et de 1560, qui ne portaient que sur l'Ancien Testament.

¹ *Opera Calvini*, XI, 439. — La citation se trouve, mais écourtée et fort adoucie, dans le bel article de M. Jules Bonnet sur Castalon. (*Bullet.*, 2^e sér., II, 470.) Bèze ne la rapporte par non plus exactement dans sa *Vie de Calvin* (édit. Franklin, p. 119) : « Je vous prie d'entendre la plaisante manière de faire de M. Sébastien, qui sera pour vous despiter et faire rire aussi. Il vint l'autre iour à moy, me demandant si ie ne trouueroye pas bon qu'on imprimast sa translation, etc.

Le Long ne sait rien des revisions antérieures à Calvin et ne connaît que trois revisions calviniennes : la première, contenue dans la Bible de Sabon 1545 ; la seconde, dans la Bible de Crespin 1551 ; la troisième, qui ne comprend selon lui que le Nouveau Testament, dans la Bible d'Estienne 1560. Sa comparaison trop hâtive des textes l'a induit en erreur ; mais il les a du moins comparés¹, ce que n'a point fait R. Simon, qui n'indique pas le nombre des retouches et n'a point consulté d'édition plus ancienne que celle de 1553². Une phrase de la préface de la Bible de Crespin 1551, phrase qui manque aux éditions suivantes, mais que Le Long a heureusement conservée, assigne aux premières corrections du réformateur la date approximative de 1545. Cette phrase ne concerne certainement que la revision de la Bible entière, puisqu'on connaît une revision du Nouveau Testament antérieure de deux ans, celle-là même dont parlait Calvin dans sa lettre à Farel du 15 décembre 1542 : *In corrigendo Novo Testamento sum occupatus*³.

Le titre du Nouveau Testament petit in-8° imprimé à Genève en 1543 par Jean Gérard, porte, selon Brunet : *Revu par M. Jehan Calvin*⁴. N'ayant point rencontré l'édition, nous ne pouvons affirmer que le texte en soit identique à celui du Nouveau Testament gothique publié l'année suivante par Jean Michel ; mais le fait est possible et même probable.

L'édition du Nouveau Testament gothique de 1544 faillit être supprimée avant son achèvement, parce que l'imprimeur y avait joint des sommaires à l'insu du réformateur. C'est à Strasbourg, où il s'était rendu dans le dessein de confondre Caroli, que Calvin reçut la lettre du 11 juillet 1543, par laquelle ses collègues, Philippe de l'Eglise, David Champereau, Matthieu Geneston, Abel Poupin et Louis Treppereau, le mettaient au

¹ Au contraire, l'*Hist. des trad. fr. de l'Écriture sainte*, Paris, 1692, in-18, publiée par le convertisseur Lalouette, n'est qu'une vaine déclamation qui mérite à peine d'être mentionnée.

² *Hist. crit. du V. T.*, p. 344, et *Hist. crit. du N. T.*, p. 322.

³ *Opera Calvini*, XI, 474.

⁴ Le nom du réformateur n'apparaît qu'au titre de deux des éditions que nous avons consultées. (Voir les Nos XIII et XV.)

courant de l'affaire avec une véhémence voisine de la *rabies theologica*¹.

En ton absence, certains imposteurs dont le chef est Claude Boysset, se sont empressés d'insérer dans le N. T. que tu as récemment revu, de prétendus arguments ou sommaires, dont l'inanité et l'impudence auraient déshonoré l'Eglise, si l'on n'y avait mis bon ordre. Leur supposant l'intention de se servir de ton nom pour favoriser le débit du livre, nous les avons traînés comme faussaires et calomniateurs devant la justice, qui a résolu de s'en remettre au jugement que tu porteras de concert avec Farel et Viret.

Dès le 26 juin, sur la plainte de Poupin et de Geneston, et sans souci du grave préjudice qui allait en résulter, on avait apposé le scellé sur les presses du malheureux Michel. Le procès ne prit fin que dans la séance du 31 août : après avoir entendu Calvin et les autres ministres, le tribunal décida que malgré les erreurs constatées dans les feuilles déjà tirées, et après bonne remontrance faite à l'imprimeur, il lui serait permis d'achever l'édition, à condition de n'y mettre ni le nom de Genève, ni celui de Calvin². Qu'y avait-il donc de si scandaleux et abominable dans ces sommaires ? Fort peu de chose, on va le voir. Mais à côté des préventions théologiques qu'ils soulevaient, ils constituaient une innovation dont la Bible genevoise est redevable à Boysset ; en effet, à l'inverse de la Bible de Lefèvre d'Étaples, les éditions d'Olivet et la Bible de 1540 manquaient d'arguments. Voici les principaux sur lesquels dut porter l'accusation : Mat. III et Marc I : *Jean presche la penitence* ; Actes III : *Le peuple excité a penitence* ; Rom. III : *Abraham iustifié par foy, loyer aux œuvres* ; 1 Cor. III : *Vn chascun est recompensé selon ses œuvres* ; 2 Cor. V : *Chascun recompensé selon ses faits* ; 2 Pierre I : *Les œuvres signes d'élection*. Les suivants, qui étaient bien autrement mauvais, ne furent sans doute pas incriminés : Luc X : *Malediction sur*

¹ *Opera Calvini*, XI, 592. — Les annales calviniennes (XXI, 313 et 314) mentionnent en juin 1543 la présence à Genève de deux prédicants du nom de Champereau : Aymé et Loys ; mais la lettre est bien signée David Champerellus.

² *Opera Calvini*, XXI, 316.

les infideles ; XII : Feu et guerre pour la confession de Christ ; 2 Thes. I : Vengeance contre ceux qui ne cognoissent point Dieu.

Aux yeux du réformateur, l'ardeur excessive déployée en cette circonstance par ses collègues, ne pouvait tenir lieu d'une connaissance approfondie du grec et de l'hébreu. Aussi ne les appela-t-il point à participer à la revision de la Bible, soit qu'il ne s'en rapportât sur ce point qu'à lui-même, soit plutôt qu'il les jugeât inférieurs à la tâche. En effet, après avoir révisé seul le Nouveau Testament (1543), la Bible (1545) et le Nouveau Testament (1546), il demanda l'aide de deux jeunes savants français réfugiés en Suisse, l'un en 1548, l'autre en 1549 : Louis Budé, auquel il fit donner la chaire des langues orientales à Genève, et Th. de Bèze, qui professait le grec à l'académie de Lausanne. Il écrivait à Farel, le 10 novembre 1550 :

La correction du N. T. m'a occupé ces quatre derniers mois. Maintenant je suis malgré moi entraîné à revoir une bonne partie de l'Ancien. J'avais dans le temps invité les imprimeurs à faire choix d'hommes capables et autres que moi, pour se livrer à cette tâche. Ils ne m'ont point écouté, et je supporte la peine de leur indolence. J'ai obtenu que Louis Budé revoie David, Salomon et Job. Son aide me soulagera sans me tirer entièrement de peine. J'ai aussi chargé Bèze des Apocryphes ¹. Que faire ? On demande une masse de Bibles, et il n'y en a plus d'exemplaire. Comme personne ne se charge du fardeau, il faut bien que le bœuf reprenne le harnais ².

Nous sommes surpris que la troisième revision du Nouveau Testament ait pris quatre mois à Calvin, car les modifications que nous avons constatées dans le Nouveau Testament de 1551, ressemblent plutôt à celles qu'on fait en corrigeant une épreuve qu'à une revision proprement dite. Il en est de même de celles du Nouveau Testament de 1546 ; mais peut-être sommes-nous tombé sur les endroits les moins modifiés. — La seconde revision de l'Ancien Testament ne paraît pas non plus avoir été considérable, au moins dans les parties réservées à Calvin. Il

¹ Olivetan n'en avait retouché que très superficiellement la version de Lefèvre.

² *Opera Calvini*, XIII, 656.

en est autrement des livres revus par ses collaborateurs. La préface de la Bible de Crespin 1551¹ nous apprend que les Apocryphes de Bèze et les Psaumes de Louis Budé furent insérés dans cette édition². Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique et Job, revu par le même Budé, s'y trouvaient certainement aussi ; car ces six livres n'ont presque point été modifiés dans les Bibles de 1553, 1556, 1558, 1560, 1561, 1567, 1570, et, selon toute apparence, on ne les a sérieusement retouchés que lors de la grande refonte de 1588.

Echappé comme par miracle au bûcher, qui avait consumé Berquin et Dolet, le typographe du roi pour les lettres latines, grecques et hébraïques, Robert Estienne, dont la Bible latine (1528), huit fois réimprimée, avait excité au plus haut point la colère de la Sorbonne, chercha aussi un refuge à Genève (1550). Il ne fit d'abord que poursuivre ses travaux sur le Nouveau Testament latin et sut y intéresser le réformateur. En effet, celui-ci revit une quatrième fois le Nouveau Testament et remit son travail à Estienne, qui l'inséra dans son Nouveau Testament latin-français de 1552. Cette quatrième revision paraît plus importante que les deux précédentes. Voici un fragment de la préface de ce livre³ :

¹ Cette Bible n'a pas, il est vrai, passé sous nos yeux ; mais nous ne voyons aucune raison de douter de l'exactitude de Le Long, qui cite les deux passages les plus importants de la préface, en remarquant qu'ils ne se trouvent plus dans les éditions suivantes.

² Budé fit paraître son travail sous ce titre : *Les Pseaumes de David en françois, traduits selon la verité hebraïque, avec annotations*, Genève, 1551, in-8°. Six années après sa mort, on publia sous son nom : *Pseaumes de David, Prouerbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantique, le liure de Sapience et l'Ecclésiastique traduits de l'hebreu en latin et en françois*, Lyon, 1558, in-16. La seconde édition de la *France prot.*, qui nous donne ce précieux renseignement, ne mentionne pas la traduction des Apocryphes par Bèze.

³ On sait que la division du texte en une multitude de petits fragments dont le sens reste souvent inachevé, est l'œuvre de R. Estienne. Nous avons constaté qu'une division analogue, mais faite avec plus de tact, existe déjà dans la Bible de 1540, dont les sections, séparées par un blanc, ne commencent pas à la ligne et présentent toujours un sens complet. Celles de Jean I correspondent presque exactement à nos versets actuels. La Bible d'Olivetain renfermait déjà plusieurs sections du même genre. L'innova-

Robert Estienne aux lecteurs desirans le regne de Jesus Christ.

Voyant que l'impression latine du N. T. qu'auiez eu de moy depuis dix ans en çà, avec quelques brieues annotations en marge, lesquelles seruoient a declarer les façons de parler de l'Escripture, auoit esté si bien receue de vous : et que... n'en pouyez plus recouurer : ie me suis adonné a reueoir iceluy Testament avec les annotations. Lesquelles ayant diligemment considerees avec gens fort exercitez es saintes Escriptures, et en l'administration pure de la parole de nostre Saulueur Jesus : ay trouué les choses non si bien ne se purement dictes qu'il eust esté a desirer... Desirant d'aider en ma vocation a faire cognoistre a tous ceste vraye voye qui est Jesus Christ, ie n'ay voulu rimprimer l'ouurage tel qu'il estoit, d'autant que les annotations que i'y auois faictes, estoyent trop courtes, avec ce qu'elles auoyent quelque impureté, comme dict est : mais par le conseil et aduis desdits amis, en ay escript de toutes entieres, ou il n'y aura point ou bien peu d'obscurité, ne de meslange impur... Or ie ne doute point que plus elegamment, et avec plus grande obseruation de la langue françoise on n'eust peu translater ceste sainte œuure ; mais non point avec si grande fidelité : car en declairant les mots et manieres de parler de l'Esprit du Seigneur, chascun tournera l'Escripture selon son sens, qui souuent est tout contraire, et dont s'ensuit grande incertitude. Ce qui sera trouué trop rude, et possible improprement dict quant a la proprieté de la langue françoise, ie le laisse a redresser a ceulx qui s'addonnent du tout a cela, etc.

tion malencontreuse de R. Estienne a donc consisté à faire commencer tous les versets à la ligne ; en quoi il ne fit encore que généraliser une mesure que Lefèvre, Olivetan et la Bible de 1540 avaient appliquée, le premier aux Psaumes, et les deux autres aux Psaumes et aux Proverbes. Enfin quant à la numérotation des versets, Estienne a suivi l'exemple donné par Olivetan dans les Proverbes de 1538, et par Lefèvre dans deux éditions du *Psalterium quincuplex*, celles de 1509 et de 1513. Le célèbre imprimeur introduisit pour la première fois les versets dans la Vulgate en 1549 ; pour la seconde fois, en 1551, dans son édition gréco-latine du Nouveau Testament (*Préface du N. T. de Rilliet*, p. XXVIII) ; puis dans son Nouveau Testament latin-français de 1552, et dans sa belle Bible française de 1553, d'où ils passèrent bientôt dans toutes les Bibles genevoises. La Bible petit in-8° d'Honorati 1570 fait exception ; elle n'a gardé que les numéros en les intercalant dans le texte. On a renoncé de nos jours à cette division factice et inintelligente, tout en conservant la numérotation, qui n'a rien perdu de son utilité.

La Bible in-8° imprimée en 1559 par Nicolas Barbier et Thomas Courteau, contient une nouvelle revision de l'Ancien Testament, qui n'a point pénétré dans les Commentaires de Calvin et ne peut guère, en conséquence, lui être attribuée. Les préfaces de la Bible et des Commentaires, la correspondance du réformateur et la *Vie de Calvin* par Bèze, ne nous donnent sur cette retouche, aussi bien que sur plusieurs autres, absolument aucun renseignement. Dans son impardonnable négligence, Bèze a moins marqué encore le rôle de Calvin comme reviseur de la Bible, que la part qui lui revient dans la création du Psautier huguenot¹. Toutefois nous savons qu'en 1558 les aides ne manquaient plus à Calvin : si Louis Budé avait été retiré de ce monde, Des Gallars s'enfuyait de Paris au mois de janvier pour retourner à Genève, que R. Estienne n'avait point quitté, et où Bèze arriva aussi au commencement d'octobre. A peine installé, Des Gallars fut chargé d'annoter le Nouveau Testament². Il est difficile d'admettre que, ainsi entouré, Calvin se soit imposé le fardeau de revoir encore la plus grande partie de l'Ancien Testament. D'ailleurs les corrections que nous avons relevées dans l'Ancien Testament de 1559, ont passé dans la revision de R. Estienne publiée l'année suivante : d'où il semblerait résulter qu'il est aussi l'auteur de celle de 1559. Nous manquons de lumière sur ce point³. Nous savons seulement que la revision de 1559 n'a été réimprimée qu'une fois, en 1561, et que la Bible de 1566, parue deux ans après la mort de Calvin, reprend l'ancien texte. Autre indice : autant que nos extraits nous permettent d'en ju-

¹ Voir notre *Clément Marot*, I, 304.

² « Le mardi 12 juillet 1558, Jacques Poulain et Jacques Reboul obtinrent la prolongation du privilège qui leur avait été accordé pour imprimer le Nouveau Testament annoté de M. de Saules. » (*Opera Calviniana*, XXI, 693). Selon la *France protestante*, IV, 264 a, Des Gallars revit et annota la Bible in-4° de 1563. Comme nous n'avons point trouvé trace d'une revision du texte proprement dit entre 1560 et 1588, nous tenons cette assertion pour suspecte. Toutefois nous nous empressons de déclarer que nous n'avons vu ni la Bible de 1563, ni beaucoup d'autres de la même période.

³ Outre que le problème paraît assez compliqué, il est difficile de confronter la Bible de 1559 et celle de 1560, puisque l'une est à l'Arsenal, et l'autre à la Bibliothèque nationale.

ger, ni la revision de 1559 ni celle de 1560 n'ont porté sur les Psaumes, ni sur Esaïe.

Bien que les auteurs de la double revision de 1560 soient connus avec une entière certitude¹, elle ne nous a pas non plus livré tous ses secrets, et la destinée de l'une de ses parties demeure enveloppée de mystère. Voici le résumé de la préface de Robert Estienne, datée du 15 août 1559 et placée en tête de cette revision : Après avoir publié une Bible latine, (1555) contenant l'Ancien Testament de la version de Pagninus soigneusement revue par Vatable, et le Nouveau Testament de la version de Bèze, le savant imprimeur désirait publier une Bible française corrigée avec le même soin. Il s'adressa aux pasteurs de Genève et particulièrement à Calvin et à Bèze, qui lui objectèrent la multitude de leurs occupations, mais consentirent toutefois, sur les instances de leurs collègues, à revoir ensemble le Nouveau Testament. Ils s'acquittèrent fidèlement de cette tâche, à la satisfaction de la compagnie des pasteurs, « ainsi que la preface mise en auant le declare suffisamment². » De son côté, R. Estienne « purgea l'Ancien Testament d'une partie des faultes, » en s'aidant de la susdite version latine, et en s'efforçant d'approcher au « plus près de la simplicité du langage hébraïque... Laquelle simplicité, dit-il, i'ay eue en si grande recommandation, que bien souvent, pour m'assubiectionner à icelle, ie n'ay pas eu tant d'esgard a l'usage de la langue françoise qu'aucuns peut estre désireroyent bien. » Je n'ai fait,

¹ Le rapport de la *Société biblique de France* (année 1876, p. 19) contient sur ce point un renseignement absolument erroné : « Les pasteurs et professeurs de Genève, Corn.-Bonaventure Bertram, Simon Goulard, etc., firent une revision de la revision de Calvin dès 1560... Cette revision fut revue de nouveau avec grand soin en 1588. » Goulard n'avait en 1560 que dix-sept ans; il n'arrivait à Genève comme étudiant qu'en 1566 (*France protestante*, V, 329). Quant à Bertram, il dit lui-même n'avoir commencé qu'en 1568 la revision qui parut en 1588 (*France protestante*, 2^e édit., II, 454).

² Comment Estienne pouvait-il avoir connaissance, en août, d'une préface datée du mois d'octobre suivant ? Peut-être savait-il seulement qu'on ferait une préface et qu'on y adresserait des remerciements aux deux reviseurs.

ajoute-t-il, qu'« esbaucher l'ouvrage, en attendant que Dieu le fasse entreprendre par tels ouvriers qui le puissent mener à perfection. » Le reviseur mourut le 7 septembre 1559 ; le 6 octobre, son fils Henri obtint pour trois ans le privilège d'imprimer le Nouveau Testament « iouxte la copie collationnée et corrigée avec le Grec par M. Calvin et M. de Bèze ¹. » Ce Nouveau Testament parut en 1560. La même année, Henri Estienne réunit, dans la Bible in-folio qui nous occupe, la revision de Calvin et de Bèze et celle de son père. Rien n'était plus naturel que de lui accorder le privilège relatif à celle-ci ; mais il en résulta que, pendant trois ans, ses confrères n'allaient pouvoir imprimer ni la Bible, ni le Nouveau Testament. Crespin, Bourgeois, Rebul et autres, au nombre de trente-sept, tant imprimeurs que libraires, protestèrent et demandèrent qu'on leur permit au moins l'impression du Nouveau Testament. Henri Estienne de son côté, présentait, le 28 mars 1560, une requête tendant à la confirmation de ses deux privilèges. L'arrêté rendu le 4 avril, ne lui donna gain de cause qu'en ce qui concernait l'Ancien Testament, et autorisa les plaignants à imprimer, à partir du 1^{er} avril 1561, le Nouveau Testament revu par Calvin et Bèze ². La préface, attribuée à Bèze, débute ainsi :

Combien que M. Jean Caluin, nostre frere et compaignon en l'œuure de nostre Seigneur, ait pieça diligemment trauaillé en la translation françoise de toute la Bible, et nommeement en celle du Nouveau Testament (laquelle il a plusieurs fois reueue et conferee avec le texte grec, autant songneusement que luy ont permis les continuelles occupations de son office), toutesfois cognoissans par expérience qu'vn tel ouurage ne se peut amener à perfection que petit à petit, et sçachans qu'il n'y auoit homme qui se contentast moins du precedent labour, que celui qui en a eu la peine, nous auons requis et priétres-instamment deux de nostre compaignie, que nous auons estimez les plus propres, à sçauoir iceluy M. Jean Caluin, et M. Theodore de Bèze, qu'en attendant qu'on puisse mettre la main à la traduction du Vieil Testament, ils voulussent s'employer à bon escient à reuoir celle du Nouveau ³, conferrans et rapportans en-

¹ *Opera Calvini*, XXI, 722.

² *Opera Calvini*, XXI, 729.

³ Notons en passant que la préface de Calvin : *Si ie voulois*, marquait un

semble tout ce que nostre Seigneur leur donneroit. Laquelle charge ils ont acceptee, et (moyennant la grace de Dieu) tellement executee selon nostre iuyement, que nous esperons que l'Eglise de nostre Seigneur en receura profit¹.

Le Nouveau Testament a été revu en attendant qu'on pût revoir l'Ancien : voilà une assertion bien étrange ; car au moment où Bèze la formulait, c'est-à-dire le 10 octobre 1559, la revision de Robert Estienne était achevée depuis des mois, et depuis quatre jours le magistrat en avait autorisé l'impression, évidemment après l'avoir fait examiner par les ministres. Pourquoi ne parler aucunement de cette revision ? Sans aucun doute, on l'ignorait de propos délibéré. Un fait digne de remarque confirme cette hypothèse : tandis que la revision de Calvin et de Bèze fut constamment réimprimée jusqu'en 1588, celle d'Estienne paraît n'avoir eu qu'une seule édition, et il va sans dire qu'elle n'a point trouvé accès dans le Commentaire sur le Pentateuque. Les deux réformateurs ne la tenaient certainement point pour l'œuvre d'un de « ces esprits legers et outre-cuidez qui manient les Escritures, » véritables translateurs de Satan, dont parle ensuite la même préface : Robert Estienne avait été leur ami, son orthodoxie n'était nullement suspecte, il professait en matière de traduction les principes du littéralisme outré, et, de plus, loin d'avoir blâmé le meurtre de Servet, il demandait pourquoi la Sorbonne ne brûlait pas Rabelais. Mais en somme c'était un laïque ; on n'avait consenti à l'impression de son travail que dans la crainte d'un scandale, et parce qu'il était impossible de faire autrement. En réalité cette revision ne fut que tolérée. La compagnie des pasteurs n'affecta de la passer sous silence que pour bien marquer qu'elle lui refusait l'estampille officielle réservée à ses propres revisions.

Après 1560, Calvin semble n'avoir plus retouché le texte ; plus vif désir d'une revision fondamentale de l'Ancien Testament. De 1546 à 1560, ce désir s'était donc passablement émoussé.

¹ L'*Harmonie des Evangiles*, imprimée par Badius en 1561, et le *Commentaire sur les Epistres* qu'il imprima l'année suivante, reproduisent le texte de 1560, dont cet imprimeur fait un grand éloge dans l'avis placé en tête de l'épître aux Romains.

mais il ne cessa point pour cela de se préoccuper de la Bible et de l'améliorer. En 1561 il ajouta ou fit ajouter des arguments à tous les livres de l'Ancien Testament¹, (ceux des Evangiles ne datent, croyons-nous, que de 1563 et ceux des autres livres du Nouveau Testament que de 1567²). Deux mois avant sa fin, ses collègues étant assemblés dans sa chambre où le retenait la maladie, « il leur communiqua quelques doutes qu'il faisoit sur des annotations mises en marge du Nouveau Testament, lesquelles il revoyoit. Et leur ayant demandé ses papiers, ... en leut à la compagnie des frères plusieurs endroits bien au long, les priant de lui en dire leur avis. Or on s'apercevoit bien qu'en lisant il s'altéroit... Le lendemain on vit bien que cela lui avoit fait du mal ; car il se trouva fort abattu et sa santé empirée³. »

Nous comptons donc, sauf erreur, quatre revisions du Nouveau Testament et une de l'Ancien avant Calvin. Calvin lui-même a revu cinq fois le Nouveau Testament et deux fois l'Ancien. Il est permis de négliger la revision anonyme des Psautiers qui se trouve dans la Bible de Béringen 1545, et qui n'a sans doute porté que sur bien peu de passages. Une quatrième revision partielle de l'Ancien Testament est aussi anonyme ; la cinquième, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie, est l'œuvre de Robert Estienne ; total cinq revisions de l'Ancien Testament et neuf du Nouveau, sans parler de la Bible de Lefèvre et de ses revisions, qui avaient précédé la Bible d'Olivetan, ni de l'essai de traduction fait à Strasbourg par d'autres réfugiés de Meaux⁴. Jamais on ne revit une si merveilleuse activité déployée autour de la Bible. Toutefois la période féconde et créatrice, est celle qui s'étend de 1523 à 1535. Dévoré d'un zèle non moins ardent que celui de ses prédécesseurs, Calvin y mêle, il faut le dire, la passion du théologien qui, imperturbablement, assimile à l'enseignement divin ses opinions et ses préjugés. Ses préfaces

¹ Voir la Bible in-4° de Barbier et Courteau.

² Voir la Bible in-8° de François Estienne. Toutefois le Nouveau Testament de Barbier et Courteau, Genève 1562, contenait déjà le *sommaire des livres du Nouveau Testament*.

³ Bèze, *Vie de Calvin*, p. 165.

⁴ Voici la préface de notre *Histoire de la Société biblique protestante de Paris*, p. 1-31.

n'ont plus la fraîcheur de celles de Lefèvre, ni sa joie naïve et enfantine d'avoir trouvé l'Évangile et de travailler à le répandre. Loin d'être objective et purement grammaticale, sa traduction porte l'empreinte de ses doctrines : pour établir la corruption radicale de l'homme, la prédestination, etc., il tire à soi le texte et le contraint de dire ce qu'il ne dit point¹. La période suivante (1560-1588), plus scolastique encore, n'aura plus la même ardeur. Il ne s'y fera qu'une traduction nouvelle qui n'aura rien de populaire, savoir le Nouveau Testament grec-latin de Bèze, œuvre non dépourvue de valeur, mais déparée par les subtilités et les rancunes de la dogmatique calviniste.

Afin de donner une idée des quatorze revisions², nous avons d'abord divisé le texte en colonnes; malheureusement les nécessités typographiques nous ont obligé d'abandonner ce système pour un autre, qui n'a ni les mêmes avantages, ni les mêmes inconvénients.

REVISIONS ANTÉCALVINIENNES DU NOUVEAU TESTAMENT

Elles sont au nombre de quatre, que nous désignerons par leur date : 1536, 1538, 1539 (les deux éditions) et 1540. Les trois premières sont l'œuvre d'Olivetan, la quatrième paraît être due à l'un des pasteurs qui remplacèrent Calvin à Genève pendant son bannissement. On la retrouve dans la Bible de Sabon 1544 in-f^o, dans les deux de Béringen 1545 et 1546 in-4^o, dans la Bible de de Tournes 1551 in-f^o et dans le Nouveau Testament du même 1551 in-8^o. Nous reproduisons le texte d'Olivetan, en renvoyant les variantes au bas des pages. Pour abrégé, nous

¹ Voir nos *Altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament traduit en français*, dans la *Revue de théologie de Strasbourg*, 3^e série VI, 1.

² Nous n'en connaissons que dix-neuf autres, dont voici les dates : Genève 1588, Paris 1652, Paris, Nouveau Testament, 1669, Desmarests 1669, Martin, Nouveau Testament, 1696, Bible entière 1707, Roques 1736, Osterwald 1744, Durand, Nouveau Testament 1750, Bienne 1761, Bâle, Tournaisen, 1818, Montauban 1819, Lausanne 1822, Société biblique de Paris 1824, Lausanne 1836, Bonnet et Baup Nouveau Testament, 1846, Matter 1849, Frossard, Nouveau Testament 1868, Société biblique de France 1881.

sous-entendons que les variantes d'une revision figurent dans les revisions suivantes, à moins d'indication contraire.

ROMAINS I

Paul seruiteur de Jesus Christ, appelle [pour estre] Apostre ¹, separe pour [annoncer] les Bonnes nouuelles de Dieu ², lesquelles il auoit deuant promises par ses Prophetes es saintes escritures parlantes ³ de son filz : qui a este fait de la semence de Daud selon la chair, qui a ⁴ este declaire filz de Dieu en puissance, selon lesperit de sanctification, par la resurrection d'entre les mortz de nostre Seigneur Jesus Christ ⁵, par lequel nous auons receu grace et office de Ambassadeur ⁶ : affin que en toutes gens ⁷ on obeisse a la foy de ⁸ son nom, entre lesquelz ⁹ aussi vous estes les ¹⁰ appelez de Jesus Christ : a vous tous ¹¹ qui estes a Rome, ayez de Dieu ¹², appelez saintz. Grace vous [soyt] ¹³ et paix de par Dieu nostre pere, et de ¹⁴ par nostre seigneur Jesus Christ. Premièrement certes ¹⁵ ie rendz grace ¹⁶ a mon Dieu par Jesus Christ, pour vous tous, que ¹⁷ vostre foy est annoncee ¹⁸ par tout le monde. Car Dieu auquel ie sers en mon esperit en leuangile de son filz, me est tesmoing, que sans cesser ie fay tousiours memoire de vous en mes oraisons ¹⁹ : priant si ²⁰ finalement quelque foys, i'aye prosperite de chemin par la volunte de Dieu, de venir ²¹ a vous. Car iay desir de vous veoir : affin de vous donner ²² quelque don spirituel, pour vous confermer (cest [a dire] pour me consoler en vous ²³) par la foy que nous [auons] ensemble, la vostre et la mienne. Or mes freres, ie ne vueil point que vous ignorez ²⁴ que iay souuent propose venir ²⁵ a vous ([mais] iusque a present ay este empesche) affin que iaye ²⁶ aussi quelque fruit

¹ 1536 Ambassadeur ; 1540 Apostre. — ² 1540 de Dieu (qu'il auoit deuant promis...), de son filz nostre Seigneur Jesus Christ. — ³ 1536 touchant son filz nostre Seigneur Jesus Christ. — ⁴ 1536 et a. — ⁵ 1536 parce qu'il est ressuscite des mortz. — ⁶ 1540 d'Apostre. — ⁷ 1540 nations. — ⁸ 1536 soubz. — ⁹ 1536 lesquelles. — ¹⁰ 1538 des. — ¹¹ 1536 a tous. — ¹² 1536 Et appelez. 1538. Et appelez a estre saintz. — ¹³ soit donnee. De Tournes 1551 in f° supprime : donnee. — ¹⁴ 1536 Et le seigneur. — ¹⁵ 1538 supprime : certes. — ¹⁶ 1536 graces. — ¹⁷ 1538 de ce que. — ¹⁸ 1538 renommee. — ¹⁹ 1539 Fay memoire de vous : tousiours en mes oraisons. Petite édition de Girard 1539 : Fay tousiours memoire. De Tournes 1551 f° : sans cesse. — ²⁰ 1536 que finalement i'aye quelque foys. 1538 requerant que. — ²¹ 1538 d'aller. — ²² 1538 departir. — ²³ avec vous. — ²⁴ 1536 ne sachez. 1538 ie veux bien que vous sachez. — ²⁵ 1538 de venir. — ²⁶ 1538 (mais iay este empesche iusque a present) affin que i'eusse.

entre vous comme entre les autres gens¹. Je suis débiteur aux Grecz et aux Barbariens², aux sages et non scauans³. Parquoy en tant que en moy [est], ie suis prest deuangeliser a vous aussi qui estes a Rome, car⁴ ie nay' pas honte de leuangile de Christ; certes⁵ il est la vertu de Dieu a salut⁶ a tout croyant: au Juif premierement, aussi⁷ au Grec. Car⁸ la iustice de Dieu est reuelee par iceluy, de foy en foy, ainsi qu'il⁹ est escrit: Le iuste vivra de foy.

JEAN I

Au commencement estoit la parole, et la parole estoit avec Dieu: et Dieu estoit la parole. Icelle¹⁰ estoit au commencement avec Dieu. Toutes choses ont este faictes par icelle: et sans icelle rien n'a este fait, de ce qui est fait. En icelle estoit la vie: et la vie estoit la lumiere des hommes, et la lumiere luyt es tenebres, et les tenebres ne lont pas comprinse¹¹. Vng homme fust enuoye de Dieu, qui [auoit] nom Jehan¹². Cestuy¹³ est venu en tesmoignage, a ce quil rendist tesmoignage de la lumiere: affin que tous creussent par icelle¹⁴. Cestuy¹⁵ nestoit pas la lumiere, mais¹⁶ affin quil tesmoignast de la lumiere. Celle estoit la vraye lumiere qui enlumine¹⁷ tout homme venant¹⁸ au monde. Elle estoit au monde, et le monde est fait¹⁹ par elle: et le monde ne la point cogneue. Elle est venue es choses qui estoyent siennes: et les siens ne lont pas receue: Mais tous²⁰ ceulx qui lont receue²¹: elle leur a donne puissance destre faitz enfans de Dieu, ascauoir a ceux qui croyent en son nom: Lesquelz ne de sang, ne de volonte de chair, ne de volonte dhomme: mais de Dieu sont naiz²².

¹ 1538 nations.— ² 1536 Barbares. — ³ 1538 ignorans. 1539 tant aux Grecz que... tant aux sages que. — ⁴ 1536 substitue certes à car. — ⁵ 1536 substitue car à certes; 1539 Sabon, Beringen, de Tournes: car c'est; 1540 car il est. — ⁶ 1536 pour donner salut. — ⁷ 1536 et aussi. — ⁸ 1538 En tant que. — ⁹ 1538 comme. — ¹⁰ 1536 substitue partout elle à icelle. De Tournes 1551 in-f° et in 8°, ainsi qu'Honoré 1558, substituent le Verbe à la parole et iceluy à elle. Toutes les éditions de de Tournes sont celles de 1559, portent: le Verbe. — ¹¹ 1539 comprise. — ¹² 1538 qui nom Jehan. 1539 qui auoit. — ¹³ 1536 il.— ¹⁴ 1538 par luy. — ¹⁵ 1536 iceluy — ¹⁶ 1536 a esté enuoyé affin. 1540 il a esté. — ¹⁷ 1540 illumine. — ¹⁸ 1538 viuant. 1539 venant. — ¹⁹ 1540 a esté fait. — ²⁰ 1538 à tous. — ²² 1540 receu. — ²² 1536 ne sont point naiz de sang, ne de volenté de chair, ne de volenté d'homme, mais de Dieu.

MATTHIEU, X, 28, etc.

Et n'ayez crainte de ceux ¹ qui tuent les corps, et ne peuvent tuer lame: mais plus tost craignez celui qui peut perdre lame et le corps en la gehenne. Ne sont pas vendus deux passereaux ² ung As, et ung diceulx ³ ne cherra point sur la terre sans vostre pere. Aussi ⁴ les cheueulx de vostre teste sont tous nombrez ⁵. Ne craignez pas donc, vous estes plus excellens ⁶ que beaucoup de passereaux. Mais qui me deniera deuant les hommes... Car ie suis venu separer ⁷ l'homme a lencontre de son pere, et la fille a lencontre de la mere, et la belle fille a lencontre de la belle mere: et les ennemis de l'homme [seront] ceulx de sa maison. Qui ayme son pere ou sa mere plus que moy, il nest pas digne de moy ⁸. Et qui ne prend sa croix, et me ensuyt, il nest point digne de moy ⁹. Quiconque ¹⁰ aura trouue son ame ¹¹ il la perdra. Et qui aura perdu son ame pour lamour de moy, il la trouuera ¹². Qui vous recoit, il me recoit: et qui me recoit il recoit celui qui me enuoye. Qui recoit le ¹³ prophete au nom de prophete, il receura salaire de prophete: Et qui recoit le ¹⁴ iuste au nom de iuste, il receura salaire de iuste. Et quiconque donnera a boire a vng de ces petis icy, vng traict de [eaue] froide tant seulement au nom ¹⁵ de disciple: ie vous dy en verite quil ne perdra point son salaire.

MATTHIEU XXVIII.

Mais au vespre des sabbathz, qui commence a luyre au premier iour des sabbathz ¹⁶.

REVISIONS CALVINIENNES DU NOUVEAU TESTAMENT

Elles sont au nombre de quatre, contenues dans le Nouveau Testament gothique de 1544 (suivi par le Nouveau Testament

¹ 1536 ne craignez point ceulx.— ² 1538 Deux passereaux ne sont pas vendus. 1540 ne sont ilz pas vendus pour. De Tournes in-f^o et in-8^o supprime: pour.— ³ 1536 vn petit as, neanmoins l'vn d'eux.— ⁴ 1538 Et mesme.— ⁵ 1536 comptez.— ⁶ 1536 vous valez mieux.— ⁷ 1536 discorder. 1538 faire discorder.— ⁸ 1536 d'estre des miens.— ⁹ 1536 d'estre des miens.— ¹⁰ 1538 Qui.— ¹¹ 1536 a gardé sa vie.— ¹² 1536 gardera.— ¹³ 1538 vn.— ¹⁴ 1538 vn.— ¹⁵ 1536 vn voirre d'eau froide tant seulement à vn de ces petis au nom de. 1538 supprime: tant.— ¹⁶ 1536 Or au vespre des iours du repos qui commence a luyre pour le premier des iours du repos. 1540 Or le soir de la feste du repos [à scaoir la nuict] qui commence a luyre pour le premier iour d'apres le sabbath. Sabon, Beringen 1545 et 1546, de Tournes 1551 in-f^o et in-8^o, suivent 1536.

de Lyon 1548 in-8° et par la Bible de Rollet 1551 in-f°), dans la Bible de Gérard 1546 in-4° (suivie par le Nouveau Testament en caractères italiques de 1551 in-8°), dans le Nouveau Testament de Gérard 1551 in-8° (suivi par les Bibles de de Tournes 1553 in-8°, 1554 in-f°, par le Nouveau Testament de Roville 1554 in-8° et par la Bible de de Tournes 1557 in-f°), et dans le Nouveau Testament d'Estienne 1552 in-8° (suivi par le Nouveau Testament de Pidié 1553 in-8°, par la Bible d'Estienne 1553 in-f°, par la Bible de Crespin 1554 in-8°, par le Nouveau Testament (*Vixtrix*) 1554 in-8°, par les Nouveaux Testaments de Badius 1554 et 1555 in-8°, par le Nouveau Testament de Crespin 1555 in-8°, par la Bible de Poullain 1556 in-8°, par la Bible d'Hamelin 1556 in-4°, par la Bible de Du Bois 1558 in-4°, par la Bible d'Honoré 1558 in-8°, par le Nouveau Testament de Poulain 1558 in-8°, par la Bible de Barbier 1559 in-8°, par le Nouveau Testament d'Angelier 1559 in-8°, par la Bible de de Tournes 1559 in-f°, par la Bible de Jaquy 1560 in-4°, par la Bible de Durant 1566 in-8°, par le Nouveau Testament de Harsy 1579 in-8°).

A ces quatre revisions nous joignons celle de Robert Estienne, contenue dans son Nouveau Testament de 1560 in-8°, adoptée par la Bible de Reboul 1560 in-f°, par la Bible d'Estienne 1560 in-f°, par la Bible de Barbier 1561 in-4°, par le Nouveau Testament de Barbier 1562 in-8°, par le Nouveau Testament de Crespin 1563 in-8°, par le Nouveau Testament de de Tournes 1563 in-4°, par la Bible de Crespin 1564 in-4°, par le Nouveau Testament d'Hilaire 1564 in-8°, par le Nouveau Testament de Mangeant 1564 in-8°, par la Bible de Ravot 1566 in-f°, par la Bible de 1566 ?, par la Bible d'Estienne 1567 in-8°, par le Nouveau Testament de Haultin 1567 in-8°, par la Bible de Bourgeois 1568 in-f°, par la Bible d'Anastase 1570 in-8°, par la Bible d'Honorati 1570 in-8°, par le Nouveau Testament de Gryphius 1571 in-8° et par le Nouveau Testament de Stoer 1584 in-8°.

Le texte pris pour terme de comparaison est celui de 1540, que nous reproduisons.

ROMAINS I

Paul seruiteur de Jesus Christ, appellé pour estre Apostre, choysi¹ pour annoncer l'Euangile de Dieu (quil² auoit deuant³ promis par ses prophetes es saintes escritures) de son⁴ Filz nostre seigneur Jesus Christ : qui a esté fait de la semence de Daud selon la chair, et a esté declairé filz de Dieu en puissance, selon l'esprit de sanctification, par ce qu'il est ressuscité des mortz⁵, par lequel nous⁶ auons receu grace et office d'Apostre : affin qu'en toutes nations on obéisse à la Foy soubz son Nom⁷, entre lesquelles aussi vous estes des appelez de Jesus Christ⁸ : à tous⁹ qui estes à Rome, ayez¹⁰ de Dieu, et appelez à estre saintz. Grace vous soit donnée¹¹ et paix de par Dieu nostre pere et¹² le Seigneur Jesus Christ. Premierement ie rends graces à mon Dieu par Jesus Christ, pour¹³ vous tous, de ce que vostre Foy est renommée par tout le monde. Car Dieu (auquel ie sers en mon esprit en l'Euangile de son filz) m'est tesmoing que sans cesser¹⁴ ie fay tousiours¹⁵ memoire de vous¹⁶ en mes oraisons : requerant que finablement¹⁷ i'aye quelque foy prosperité de chemin par la volonté de Dieu d'aller¹⁸ à vous¹⁹. Car i'ai desir²⁰ de vous veoir : affin de vous departir quelque don spirituel, pour vous confirmer : c'est adire pour me consoler avec vous²¹, par la Foy que

¹ 1560 ajoute: à part. De Tournes 1554 et 1557: et choisi. — ² 1544 lequel il. — ³ 1546 auparavant. — ⁴ 1544 touchant son. — ⁵ 1560 fils (qui a esté fait, etc. par la resurrection des morts) c'est à sauoir nostre Seigneur Jesus Christ. — ⁶ 1546 supprime: nous, que rétablissent le Nouveau Testament en italique et 1560. — ⁷ 1544 qu'il y ait obeissance de foy entre toutes gens soubz. 1546 en. 1560 d'apostre (à fin qu'il y ait obeissance de foy) envers tous les Gentils en son nom. — ⁸ 1560 Entre lesquels aussi vous estes appelez à Jesus Christ. — ⁹ Angelier 1559 et Estienne 1560: à vous tous.—¹⁰ 1560 bien-ayez de Dieu, appelez.— ¹¹ 1551 supprime: donnée, que réablit de Tournes 1553, 1554 et 1557, ainsi qu'Honoré. — ¹² 1560 et de par le. Haultin: et le. — ¹³ 1560 de vous tous à mon Dieu par Jesus Christ. De est emprunté à Castalion. — ¹⁴ 1546 et Rollet 1551: sans cesse. De Tournes 1553, 1554 et 1557: sans cesse ie fay tousiours memoire de vous en mes oraisons. — ¹⁵ 1560 reporte plus loin: tousiours.— ¹⁶ 1544 memoire de vous: tousiours en mes oraisons. — ¹⁷ 1551 finalement. — ¹⁸ 1552 pour aller.— ¹⁹ 1560 Requerant tousiours en mes oraisons que ie vienne à vous, si à la parfin en quelque maniere que ce soit ie puis quelque fois auoir chemin aisé par la volonté de Dieu pour. Castalion: Je fai incessamment tou-iours mencion de vous en mes prieres, en priant qu'a la fin il me puisse venir aisé, par le vouloir de Dieu, de vous aller voir.— ²⁰ 1560 grand desir. — ²¹ Calvin, *Commentaires*, 1560 in-f^o: C'est a dire pour m'accou-

nous auons ensemble, la vostre et la mienne¹. Or més freres, ie veulx bien que vous sachez², que i'ay souuent proposé de venir à vous (mais i'ay esté empesché iusque à present), affin que i'eusse aussi quelque fruit entre vous³, comme entre les autres nations. Je suis debteur tant aux Grecz que aux Barbares, tant aux sages que aux⁴ ignorans. Parquoy⁵ en tant qu'en moy est, ie suis prest d'euangelizer aussi à vous qui estes à Rome. Certes⁶ ie n'ay pas⁷ honte de l'Euangile de Christ: car⁸ c'est la vertu de Dieu pour donner salut à tout croyant⁹: au Juif premierement, puis aussi au Grec¹⁰. Entant que la iustice de Dieu est reuelée par¹¹ iceluy de Foy en Foy, comme il est escrit: Le iuste viura de foy.

JEAN I¹²

Au commencement estoit la parolle¹³, et la parolle estoit avec Dieu: et Dieu estoit la parolle¹⁴. Elle estoit au commencement avec Dieu. Toutes choses ont esté faictes par elle: et sans elle rien n'a esté faict. En elle¹⁵ estoit la vie, et la vie estoit la lumiere des hommes: et la lumiere luyt es tenebres, et les tenebres ne l'ont pas¹⁶ comprinse. Vn homme fut enuoyé de Dieu¹⁷ qui auoit nom Jehan. Il est venu en tesmoignage¹⁸, à ce qu'il rendist tesmoignage de la lumiere, affin que tous creussent par luy. Iceluy n'estoit pas¹⁹ la lumiere, mais [il a²⁰ esté enuoyé] affin qu'il tesmoignast²¹ de la lumiere. Celle²² estoit la vraye lumiere qui illumine²³ tout homme venant au monde. Elle²⁴

rager aussi en vous. 1560 c'est à dire afin d'estre consolé avec vous, par la foy mutuelle de vous et de moy. — ¹ 1552 non suivi par Honoré: les vngs et les autres. — ² 1546 non suivi par Honoré: ie ne veulx point que vous ignoriez. — ³ 1552 ajoute: aussi. — ⁴ 1551 qu'aux barbares... qu'aux ignorans. — ⁵ 1560 Ainsi. — ⁶ 1544 a *car* au lieu de *certes*. — ⁷ 1552 non suivi par Honoré: point. — ⁸ 1544 non suivi par de Tournes 1554 et 1557: veu que. — ⁹ 1546 pour le salut de tous croyans. 1551 en salut à. — ¹⁰ Crespin 1555: au Grec aussi. 1560 et puis aussi au Grec. Haultin supprime et. — ¹¹ 1546 en. 1560 Car la iustice de Dieu se reuele en. — ¹² Ici de Tournes 1557 suit la revision de 1552. — ¹³ Les éditions de de Tournes et de Roville 1554: le Verbe. — ¹⁴ 1544 et icelle parolle estoit Dieu. — ¹⁵ 1551 de même qu'Angelier et Harsy: En iceluy. — ¹⁶ 1552 point. — ¹⁷ Il y eut un homme enuoyé de Dieu. — ¹⁸ 1552 vint. 1560 Cestuy-ci vint pour [porter] tesmoignage. — ¹⁹ 1552 point. Harsy 1579: pas. — ²⁰ 1544 supprime: il, rétabli par de Tournes 1557. — ²¹ 1560 Il n'estoit pas la lumiere mais [estoit] pour tesmoigner de. — ²² 1546 Ceste. 1552 La vraye lumiere estoit cestuy. Badius 1555, comme 1551. 1560 Angelier, Harsy: La vraye lumiere estoit celle. — ²³ 1544 enlumine; 1560 illumine, comme de Tournes, Honoré et Barbier. — ²⁴ 1552 Il. De Tournes 1557 et Honoré elle.

estoit au monde, et le monde a esté faict par elle ¹ : et le monde ne l'a point congneu ². Elle ³ est venue es choses qui estoyent siennes ⁴ : et les siens ne l'ont pas receu ⁵. Mais à tous ceux qui l'ont receu, elle leur a donné puissance ⁶ d'estre faictz enfans de Dieu, assauoir à ceux qui croyent en son nom. Lesquelz ne sont point naiz de sang. ne de volonté de ⁷ chair, ne de volonté d'homme : mais ⁸ de Dieu.

MATTHIEU X, 28 ⁹.

Et ne craignez point ceux qui tuent le ¹⁰ corps et ne peuuent tuer l'ame; mais plustost craignez celuy qui peut perdre ¹¹ l'ame et le corps en la gehenne. Deux passereaux ne sont ilz pas vendus pour vn petit As ¹² ? neanmoins l'un d'eux ne cherra point sur la terre sans vostre pere. Et mesme les cheueux de vostre teste sont tous comptez. Ne craignez pas ¹³ donc, vous valez mieux que beaucoup de passereaux. Mais qui me denyera ¹⁴... Car ie suis venu faire discorder l'homme à l'encontre de son pere ¹⁵, et la fille à l'encontre de sa mere, et la belle fille à l'encontre de sa belle mere : et les ennemis de l'homme seront ceux de sa maison ¹⁶. Qui ayme son pere ou sa mere plus que moy, il n'est pas digne d'estre des miens ¹⁷, et qui ne prend sa croix et m'ensuit, il n'est point ¹⁸ digne d'estre des miens ¹⁹. Qui aura gardé sa vie, il la prendra ²⁰ (*sic*) et qui aura perdu sa vie pour l'amour de moy : il la gardera ²¹. Qui vous reçoit, il me reçoit, et qui me reçoit, il ²² reçoit celuy qui m'a enuoyé. Qui reçoit vn prophete au nom de prophete, il recevra salaire de prophete : et qui reçoit vn

¹ 1552 par luy. — ² 1551 cogneue. — ³ 1552 Il. — ⁴ 1560 Il est venu chez soy. — ⁵ receue. — ⁶ 1560 il leur a donné ce droit. — ⁷ 1544 ajoute la. — ⁸ 1552 sont naiz. — ⁹ Ici de Tournes 1557 revient à la revision de 1551. Gryphius suit celle de 1552. — ¹⁰ 1551 les, comme de Tournes. Crespin, Angelier et 1560 le. — ¹¹ 1560 deffaire. Barbier 1562, de Tournes 1563, F. Estienne 1567, Bourgeois 1568, Ravot, Honorati 1570 et Stoer : destruire. — ¹² 1544 ne se vendent ilz pas quatre deniers. Nouveau Testament de Lyon, Rollet, Angelier, Harsy vn petit as. Barbier 1559 vn asse. 1560 vne pite. De Tournes 1553, 1554 et 1557 : nesont ilz pas vendus vn petit as. — ¹³ 1552 Rollet, de Tournes 1554 et 1557, point. — ¹⁴ 1544 niera. 1560 reniera. — ¹⁵ 1544 diuiser l'homme d'auec son pere. 1552 mettre en dissension l'homme auec. 1560 l'homme contre. De Tournes faire discorder d'auec. — ¹⁶ 1544 et les domestiques de l'homme seront ses ennemis. De Tournes et Honoré comme 1540. — ¹⁷ 1560 digne de moy. — ¹⁸ 1544 pas. — ¹⁹ 1560 et vient apres moy, n'est pas digne de moy. — ²⁰ 1544 perdra. 1560 supprime : il. — ²¹ 1560 moy, la trouuera. Barbier F. Estienne, Bourgeois, Ravot, Honorati, Stoer : gardera. Haultin : il la gardera. — ²² 1560 supprime il.

iuste au nom de iuste, il receura salaire de iuste. Et quiconque donnera à boire vn voirre d'eau froide seulement, à vn de ces petis au nom de disciple: ie vous dy en verité qu'il ne perdra point son salaire.

MATTHIEU XXVIII

Or le iour de la feste du repos [à sauoir la nuit], qui commence à luyre pour le premier iour d'apres le sabbath ¹.

REVISIONS DE L'ANCIEN TESTAMENT

Elles sont au nombre de cinq, contenues : 1^o dans la Bible de 1540 (suivie par Sabon 1544 in-8^o, Beringen 1545 in-4^o, 1546 in-4^o, Rollet 1551 in-f^o, de Tournes 1551 in-f^o, 1553 in-8^o et 1554 in-f^o); 2^o dans la Bible de 1546 (*Valentior*) (suivie par de Tournes 1557 in-f^o, Honoré 1558 in-8^o); 3^o dans la Bible d'Estienne 1553 in-f^o (suivie par Crespin 1544 in-8^o, Poullain 1556 in-8^o, Hamelin 1556 in-4^o, Dubois 1558 in-4^o, de Tournes 1559 in-f^o, Jaquy 1560 in-4^o, Rebul 1568 in-f^o, Ravot 1566 in-f^o, Durant 1566 in-8^o, 1566 in-8^o, Estienne 1567 in-8^o, Bourgeois (latin-franç.) 1568 in-f^o, Anastase 1570 in-8^o, Honorati 1570 in-8^o); 4^o dans la Bible de Barbier 1559 in-8^o (suivie par Barbier 1561 in-4^o, Crespin 1561 in-4^o); 5^o dans la Bible d'Estienne 1560 in-f^o. Les trois revisions de 1546, 1553 et 1559 sont seules l'œuvre de Calvin. Son commentaire sur la Genèse, Gérard 1544, suit le texte de 1546, et n'emprunte à la revision suivante que deux corrections: *pour gouverner*, au vers. 16 du chap. I, et au verset 17: *il les crea di-ie a l'image de Dieu*. Le *Commentaire sur le Pentateuque*, F. Estienne 1564, suit aussi le texte de 1546, sauf qu'il met *étendue* au lieu de *firmament* au verset 15. Le *Commentaire sur les Psaumes*, au contraire, contient une revision nouvelle. C'est le texte d'Olivetan que nous reproduisons.

¹ 1544 Or au vespre des iours du sabbat, qui commence à luyre pour le premier des iours du sabbat. 1546 Or au vespre des sabbatz, au iour. 1560 Or au vespre du sabbath, au iour qui deuoit luire pour le premier de la septmaine. — De Tournes, Roville et Honoré, comme 1536.

GENÈSE I

Dieu crea au commencement le ciel et la terre. Et¹ la terre estoit indisposée et vuyde², et les³ tenebres estoient sus les abysmes, et le vent⁴ de Dieu se demenoit⁵ par dessus les eaues. Et⁶ Dieu dist : Que la lumiere soit faicte, et la lumiere fut faicte⁷. Et Dieu veit que la lumiere estoit bonne : et Dieu⁸ separa la lumiere des tenebres, et⁹ appela la lumiere, iour : et les tenebres¹⁰, nuict. Lors fut faict du soir et du matin, le premier iour¹¹. De rechef¹² Dieu dist : Que le firmament soit faict entre les eaues¹³, et quil separe les eaues des eaues¹⁴. Dieu donc fit le firmament¹⁵, et diuisa¹⁶ les eaues qui estoient soubz le firmament d'auec celles qui estoient sus le firmament. Et fut ainsi faict. Et Dieu appella le firmament¹⁷ ciel. Lors fut faict du soir et du matin, le¹⁸ second iour. Puis¹⁹ Dieu dist : Que les eaues qui sont soubz le ciel soient assemblees²⁰ en ung lieu : et que le sec apparaisse. Et ainsi fut faict²¹. Et²² appella le sec, terre : il appella aussi lassemblee des eaues, mers²³. Et Dieu veit quil²⁴ estoit bon. Et Dieu dict²⁵ : que la terre produise verdure, herbe procreant²⁶ semence, et arbre fructifiant²⁷, faisant fruict selon son

¹ 1559 or. — ² 1546 sans forme. — ³ 1540 supprime les, rétabli dans les revisions suivantes. — ⁴ 1540 l'esprit. — ⁵ 1546 estoit espandu. De Tournes 1553 et 1554 : La terre estant indisposée... et l'esprit de Dieu se demenant... Dieu dit. — ⁶ 1559 Adonc. — ⁷ 1540 Que lumiere soit, et la lumiere fut. (Beringen 1546, 1546, Rollet, de Tournes 1551, 1553, 1557 et Honoré : soit faicte. Beringen et Rollet : et la lumiere fut faicte. De Tournes 1551, 1553 et 1554 omet cette dernière phrase.) 1546 Qu'il y ait lumiere. 1560 et lumiere fut. — ⁸ 1540 il. Beringen 1545, 1546, et de Tournes 1551 : Dieu. 1559 et separa, comme Poullain 1556. (De Tournes 1553, 1554, 1557 et Honoré : Et Dieu voyant que la lumiere estoit bonne separa.) — ⁹ 1546 Dieu. — ¹⁰ 1553 il les appela. — ¹¹ 1540 vn iour ; 1546 le premier iour (comme de Tournes 1553) ; 1559 du premier iour. — ¹² 1559 Puis. — ¹³ 1540 vn firmament soit entre les eaues. (Beringen 1545, 1546, Rollet, de Tournes 1551 et 1553 : soit faict.) 1546 Qu'il y ait vne estendue. 1560 au milieu des eaues. — ¹⁴ 1540 d'auec les eaues. — ¹⁵ 1546 l'estendue. — ¹⁶ 1560 separa. — ¹⁷ 1546 l'estendue (de Tournes et Honoré : le firmament). — ¹⁸ 1559 du. — ¹⁹ 1560 Aussi. — ²⁰ 1560 s'assemblent. — ²¹ 1553, ainsi que de Tournes 1553 et Crespin 1554 : Et fut ainsi faict. — ²² 1546, ainsi que de Tournes 1553 et 1554 : Dieu. — ²³ terre ; et l'assemblee des eaues, mers ; 1560 et l'assemblee des eaues appela mers. — ²⁴ 1540 que ce ; 1546 que cela. — ²⁵ 1540 et de Tournes : Puis il dict ; 1546 Et Dieu dict ; 1560 D'auantage. — ²⁶ 1540 produise herbe verdoyante procreant ; 1546 verdure, herbe procreant ; 1559 herbe produisant. — ²⁷ 1559 fruictier.

espece, lequel ayt sa semence¹ en soymesme sur la terre. Et ainsi fut fait². La terre produisit donc herbe verde³, procreant semence selon son espece, et arbre faisant fruit, lequel auoit⁴ semence en soymesme selon son espece. Et Dieu veit quil⁵ estoit bon. Apres Dieu dist : Que luminaires soient faitz au firmament du ciel⁶, pour separer la nuict du iour⁷ : et soient en signes, en saisons, en iours, et en ans. Et soient pour luminaires au firmament du ciel, et⁸ pour illuminer⁹ sus la terre. Et fut ainsi fait¹⁰. Dieu donc fait deux grandz luminaires : le plus grand luminaire, pour gouverner¹¹ le iour : et le moindre, pour gouverner la nuict, et¹² les estoilles... pour... auoir gouvernement sus le iour et sus la nuict¹³. En apres Dieu dist¹⁴ : Que les eaues produisent¹⁵ reptile ayant ame viuante : et que la volaille vole¹⁶ sus la terre enuers le firmament¹⁷ du ciel. Dieu donc crea les¹⁸ grandes baleines, et toute creature viuante se remouuant¹⁹ que les eaues auoient produites²⁰ selon leur espece, et toute volaille ayant aelles selon²¹ son espece. Et Dieu veit quil²² estoit bon. Adonc²³ les beneist, disant : Fructifiez et multipliez, et remplissez les eaues en la mer²⁴, et que la volaille multiplie²⁵ en la terre. Oultre²⁶ Dieu dist : Que la terre produise creature²⁷ viuante

¹ De Tournes 1553 et 1554 : et ayant semence. — ² 1540 fut ainsi fait. — ³ 1540 produist herbe verdoyante ; 1546 produisit herbe verde ; 1553 verdure, herbe procreant ; 1559 produisant ; 1560 La terre donc produist. De Tournes : produisit. Honoré et de Tournes : herbe verdoyante. — ⁴ 1540 et ayant semence ; 1546 lequel auoit (de Tournes et Honoré : sa semence). — ⁵ 1540 que ce ; 1553 que cela. — ⁶ 1546 Qu'il y ait luminaires en l'estendue du ciel. (Bourgeois : Qu'il y ait des lumieres. De Tournes et Honoré : firmament.) 1560 Soyent, di-ie, luminaires en l'estendue du ciel pour donner lumiere sur. — ⁷ 1560 le iour de la nuict. — ⁸ De Tournes 1551, 1553 et 1554 supprime : et. — ⁹ 1546 afin de donner lumiere. — ¹⁰ 1559 fait ainsi ; 1560 et fut ainsi fait. — ¹¹ 1540 pour le gouvernement du ; 1553 pour gouverner. — ¹² 1560 nuict, pareillement les. — ¹³ 1559, ainsi que Beringen 1545, 1546, Honoré, de Tournes 1551, 1553 et 1554 : pour gouverner le iour et la nuict. — ¹⁴ Rollet : Dieu a dict. — ¹⁵ 1559 abondamment ; 1560 en abondance tout reptile. — ¹⁶ 1540 et volaille qui volette ; 1546 voltige ; 1559 vole (Honoré : et que volaille voltige ; Bourgeois : et volaille qui voltige). — ¹⁷ 1546 l'estendue (de Tournes : firmament). — ¹⁸ 1553 des ; 1559 de — ¹⁹ 1540 se mouuant. — ²⁰ produisirent ; 1560 en grande abondance. — ²¹ 1553 chacun selon ; 1559 chacune. — ²² Comme ci-dessus. — ²³ 1540 ajoute : il. — ²⁴ 1540 es mers ; 1546 en la mer ; 1560 qui sont es mers (de Tournes 1553 et 1554, comme Olivetan). — ²⁵ 1553 se multiplie, comme de Tournes. — ²⁶ 1560 Oultre ce. — ²⁷ 1560 ame.

selon son espece, le bestial et le reptile, et lanimau¹ de la terre² selon leur espece. Et fut ainsi faict. Dieu donc fait lanimau³ de la terre selon son espece, et le bestial⁴ selon son espece, et⁵ le reptile de la terre selon son espece. Et Dieu veit quil estoit bon. Oultre plus Dieu dist: Faisons lhomme⁶ a nostre image et⁷ selon notre semblance... Dieu donc crea lhomme a son image: a limage de Dieu le crea, masle et femelle les a creez⁸... et ayez⁹ seigneurie sus les poissons de la mer, et sus les oiseaux du ciel, et sus tous animaux qui se bougent¹⁰ sus la terre. Et¹¹ Dieu dist: Voicy ie vous ay donne... tout arbre auquel est fruict de larbre¹² portant semence... Mais a¹³ tous animaux... Et Dieu veit tout ce quil auoit faict: et voila il estoit moult bon¹⁴.

PSALME I

... Mais... et en la loy diceluy¹⁵ rumine¹⁶ nuict et iour¹⁷. Et est¹⁸ comme larbre plante aupres des ruisseaux des eaues, lequel rend¹⁹ son fruict en sa saison, et son feuillage ne dechoit²⁰ point: et tout ce quil faict vient a prosperite²¹. Les meschans ne [sont] pas ainsi, mais [ilz sont] comme la paille que le vent poulse²². Pour ce ne se dresseront²³ point les meschans en iugement, ne les pecheurs au concil²⁴ des iustes.

¹ 1540 iument, reptile et beste de (comme de Tournes); 1546 bestial et reptile et animau; 1559 bestial. — ² 1559 chacun. — ³ 1540 les bestes; 1546 lanimau. — ⁴ 1540 le iument; 1546 le bestial; 1559 bestail. — ⁵ 1553 et tout le. — ⁶ 1540 vn homme; 1546 l'homme; 1560 vng homme. — ⁷ 1560 supprime: et. — ⁸ 1546 il les crea; 1553 il les crea [di-ie] à l'image de Dieu: masle et femelle il les crea; 1559 il les crea masle et femelle. — ⁹ 1560 aussi ayez. — ¹⁰ 1540 se mouuent; 1546 se bougent; 1559 se mouuent. — ¹¹ 1559 Dauantage; 1560 oultre ce. — ¹² 1540 qui a en soy fruict d'arbre. — ¹³ 1540 Mais aussi; 1553 Mesme aussi. — ¹⁴ 1540 tres bon, ainsi que de Tournes 1557 et Honoré; 1553 moult bon. — ¹⁵ 1553 et en icelle. — ¹⁶ 1540 pensera; 1546 rumine; 1553 medite. — ¹⁷ 1553 iour et nuict. — ¹⁸ 1540 Et il sera; 1546 Et est; 1553 car il sera. — ¹⁹ 1540 qui donnera; 1546 lequel rend. — ²⁰ 1540 decherra; 1546 flettrit; Calvin, commentaire sur les psau-mes, Badius, 1550 in-f^o: dont le feuillage ne s'escoule point. — ²¹ 1540 fera, prosperera; 1556 comme Olivetan; 1550 fera, viendra a prosperite. — ²² 1553 [seront] point ainsi, ains [seront] comme la paille menue que le vent chasse; *comment. sur ps.*: pas ainsi, ains comme. — ²³ 1540 subsisteront. 1546 Pourtant les meschans ne consisteront point au. — ²⁴ 1540 en la congregation; 1556 en l'assemblee.

PSALME II

Pourquoy se mutinent¹ les gens et grumellent² les peuples chose vaine? Pourquoy se opposent les roys de la terre, et consultent³ ensemble les princes contre le Seigneur et contre son Oint?... reiettons de nous leurs laczs⁴. Le Seigneur qui reside⁵ es cieulx se rira et mocquera deux. Lors il parlera en son ire et les estourdira⁶ par sa fureur⁷. Iay⁸ constitue mon roy sus Zion ma sainte montaigne. Je racomptteray lordonnance du Seigneur, lequel ma dict⁹: Tu es mon filz, ie tay auiourdhuy engendre... les fins¹⁰ de la terre. Tu les desrompras¹¹ dvng sceptre¹² de fer, et les briseras comme le vaisseau du¹³ potier. Parquoy vous roys maintenant entendez, vous qui iugez la terre, soyez instruietz¹⁴. Seruez au Seigneur en crainte, et vous esiouissez avec terreur¹⁵. Baisez le fils affin¹⁶ quil ne se courrouce, et que ne¹⁷ perissiez de la voye: car tantôt son ire sembrase. Que bienheureux¹⁸ sont tous ceulx qui ont esperance en luy.

¹ 1540 ont esté esmeuz; 1546 se mutinent. — ² 1540 et pourquoy ont pensé; 1546 et bruyent les peuples en vain; 1553 murmurent. — ³ 1540 se presenteront... consulteront; 1545 Les roys de la terre courent ensemble et consultent; 1546 Pourquoy s'aduancent les rois; *Comment. sur les psaumes*: Les rois de la terre se sont bandez et les princes se sont assemblez. — ⁴ 1540 leur ioug; 1546 leurs cheuestres; *Comment.*: leur ioug. — ⁵ 1540 habite; 1546 reside; 1553 mais celuy qui reside es cieulx s'en rira, le Seigneur se; *Comment.* Celuy... aux. — ⁶ 1540 troublera; 1546 estourdira; 1553 estonnera. — ⁷ *Comment.*: courroux. — ⁸ 1546 Or iay; 1553 disant: or i'ay ordonné (Honoré supprime: disant; De Tournes 1553 et 1557 supprime: or); *Comment.*: l'ay ordonné. — ⁹ 1540 l'ordonnance que le Seigneur m'a dict; 1546 comme Olivetan; 1553 de l'ordonnance, c'est que le Seigneur (de Tournes, Ravot, Estienne 1560, 1567, Anastase et Honorati 1570, suppriment: de); *Comment.*: Je racomptteray l'ordonnance: Le Seigneur. — ¹⁰ 1553 bouts. — ¹¹ 1553 casseras. — ¹² 1540 par vne verge; 1546 d'vn sceptre. — ¹³ 1540 d'vn; 1553 vn vaisseau de. — ¹⁴ 1540 Parquoy entendez maintenant vous roys, soyez instruietz vous qui iugez la terre; 1546 comme Olivetan; 1553 et vous gouverneurs de la terre, prenez instruction; *Comment.*: Et maintenant vous rois entendez. — ¹⁵ 1540 tremblement; 1546 tremeur; 1553 en tremblant. — ¹⁶ 1553 de peur. — ¹⁷ 1540 vous ne; 1546 que ne. — ¹⁸ 1540 car encore que son ire s'embrase vn bien peu, bienheureux; 1545 car en brief son ire s'embrasera, bienheureux; 1546 comme Olivetan; 1553 quand son ire s'embrasera tant soit peu, ô que; *Comment.* s'embrasera en brief (Crespin 1554: car soudain son ire s'embrasera, ô que (de Tournes 1553, 1554, 1557: Car soudain son ire s'embrase, ô que).

PSALME XXII

... Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy mas tv delaisse, et es loing de mon salut¹ et des parolles de mon cry²? Mon Dieu ie tappelle par³ iour, mais tu ne me respondz point, et par nuict, mais il ne mest pas [donne] occasion de me taire⁴. Mais tu es le saint qui habite en Israel lequel te loue⁵. Noz peres auoyent fiance en toy, ilz auoient confiance⁶ et tu les as deliurez : Ils cryoient apres toy et ont este deliurez : ilz se fioient⁷ en toy et nont point⁸ este confus... font la moue des leures⁹ et hochent la teste. Il a eu [disent ilz] son refuge au Seigneur, affin quil le deliure et le sauue : car il est affecte en luy¹⁰.

ESAIE XIV

Il est pres que son temps vienne¹¹, ses iours ne seront plus eslongnez¹²... Et iceulx prendront les peuples, et les ameneront en leur lieu¹³. Et sera en ce iour la¹⁴, quand Dieu te donnera¹⁵ repos de ton labeur et de ta vexation¹⁶ et de ta dure seruitude de laquelle parauant as seruy¹⁷ : tu prendras ceste parabole¹⁸... et diras : Comment est cesse lexacteur et est cesse lor [tributaire]¹⁹ ?

¹ 1553 laissé, et t'es esloingné de mon secours ; *Comment.* : t'eslongnant. — ² 1553 rugissement. — ³ 1546 de iour... de nuict ; 1553 ie crie tout le iour. — ⁴ 1545 silence. 1546 et n'ay point de cesse ; *Comment.* : et si n'ay. — ⁵ 1546 Touttefois tu es le saint habitant entre les louanges d'Israel ; 1553 supprime : entre (Bourgeois : ès louanges). — ⁶ 1546 ont eu fiance... ont eu confiance ; 1553 fiance... fiance. — ⁷ 1546 Ils ont crié apres toy et sont eschappez ; *Comment.* : à toy et ont esté deliurez, ils ont esperé en toy. — ⁸ 1546 n'ont esté. — ⁹ 1546 supprime : des leures. — ¹⁰ 1546 Qu'il se retire, disent ilz, au... puisqu'il a son affection en luy ; 1553 Il a remis [disent-ils] au Seigneur son affaire, qu'il le deliure donc et qu'il le sauue, puisqu'il lui porte affection. — ¹¹ 1553 Son temps est prest à venir ; *Comment.* : Et certes son temps est prochain. — ¹² 1546, ainsi que de Tournes 1551, 1553 et 1554 : prolongez ; *Comment.* : point. (Estienne 1560 et Bourgeois 1568 joignent ce verset au chap. XIII.) — ¹³ 1540 Et les peuples prendront et (de Tournes, comme Olivetan). — ¹⁴ Et en ce iour la ; 1546 et sera en ; 1553 et aduiendra. — ¹⁵ 1540 t'aura donné ; 1546 te donnera ; *Comment.* : t'aura donné. — ¹⁶ 1540 crainte ; 1546 vexation ; *Comment.* : ton tremblement. — ¹⁷ 1540 tu as ; 1546 en laquelle tu as parauant seruy ; *Comment.* : et de la seruitude dure qui t'auoit esté imposée. — ¹⁸ *Comment.* : Lors tu prendras ce prouerbe. — ¹⁹ 1540 le tribut ; 1546 l'or tributaire ; 1553 cessee celle qui convoite l'or ; *Comment.* : et celle qui convoite l'or n'est-elle plus ?

Ces extraits à peine suffisants pour établir le nombre des revisions, seraient tout à fait insuffisants s'il s'agissait d'en apprécier l'étendue et la valeur, c'est-à-dire d'écrire l'histoire de la Bible française. Aussi notre ambition était-elle plus modeste. Ces lignes ne sont qu'une introduction à la Bible de Castalion¹, que nous n'avons pas voulu examiner avant de l'avoir replacée de notre mieux dans le milieu où elle a été conçue. Quant à l'histoire de notre Bible, qu'on nous permette de le redire non sans quelque tristesse : elle ne se fera point, si toutes ou presque toutes les éditions ne sont un jour réunies dans une même bibliothèque et encore dans une bibliothèque spéciale où l'on ne soit point astreint aux formalités indispensables dans un grand dépôt public. Sans les exemplaires de la Société biblique² et ceux que M. Gaiffe nous a gracieusement prêtés, nous n'aurions même pu songer à ce travail, dont voici les conclusions : Le droit de retoucher le texte d'Olivetan constituait un véritable monopole en faveur de Calvin et des quelques disciples fidèles et obéissants dont il réclamait le concours. Une fois que le texte avait été modifié, il ne reparaisait plus à Genève sous son ancienne forme³. Tandis qu'à Paris, à Lyon, les imprimeurs choisissaient leur texte, à Genève ce texte leur était imposé par le réformateur. En d'autres termes, une traduction nouvelle et indépendante ne pouvait naître à Genève.

¹ Ce travail doit paraître prochainement avec le *Castalion* de M. F. Buisson, dont il formera un appendice.

² Sa bibliothèque possède sans doute plus d'éditions françaises des livres saints qu'aucune autre. Elle en compte aujourd'hui 730, et bien qu'elle se soit récemment enrichie de la plupart des exemplaires de M. Lutteroth, elle est encore désastreusement incomplète ; il lui manque bon nombre des plus anciennes éditions, c'est-à-dire les plus précieuses.

³ Les revisions de 1559 et 1560 font seules exception.
